



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2021

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue le 1^{er} juin 2021 à 17 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants, Mme Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), Mme Karine Bélisle, Mme Carole Panneton, Mme Andrée Rancourt, M. Denis Brabant, M. Robert Lambert et M. Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La directrice générale, Mme Lucie Bourque, et la greffière, Mme Katia Morin, sont également présentes.

Mme Martine Vézina, directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Marlène Paquin, conseillère en relations publiques et médias sociaux, et M. Daniel Tétreault, comptable agréé, sont aussi présents(es).

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, la séance ordinaire a lieu à huis clos et certains membres prennent part, délibèrent et votent à distance par tout moyen de communication disponible. Cette séance est diffusée en direct sur la page Facebook de la Ville et les enregistrements sont également disponibles sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge.

OUVERTURE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 17 h 30.

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

023/01-06-2021-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, à savoir :

- 1. OUVERTURE**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Confirmation des présences
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021
 - 1.5 Dépôt des états financiers de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020
 - 1.6 Rapport du maire sur les faits saillants de l'exercice se terminant au 31 décembre 2020
- 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 2.1 Aucun
- 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
 - 3.1 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro A-2021-47 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge
- 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
 - 4.1 Aucun
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2021



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2021

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun

10. DIVERS

10.1 Aucun

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

024/01-06-2021-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021 soit adopté tel que préparé par Mme Katia Morin, greffière.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2020

M. le maire, Denis Charette, présente M. Daniel Tétreault, comptable agréé.
M. Tétreault présente les états financiers 2020.

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice générale et trésorière adjointe, Mme Lucie Bourque, dépose le rapport financier annuel consolidé, incluant le rapport du vérificateur externe, pour l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2020, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, comptable agréé.

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2020

Le maire, M. Denis Charette, fait rapport aux citoyens des faits saillants des états financiers de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020. Il présente, notamment, les revenus, les dépenses, le surplus et l'endettement au 31 décembre 2020.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2021

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-2021-47 DE GESTION CONTRACTUELLE DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

M. Denis Brabant donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro A-2021-47 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. Denis Brabant dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

025/01-06-2021-A

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2021

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de mai 2021, totalisant 34 236,03 \$ soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro A-34 et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro A-34 et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Étant donné la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, la présente séance a lieu à huis clos conformément aux directives ministérielles.

Le maire, M. Denis Charette, mentionne que la greffière, Mme Katia Morin, a reçu une question concernant la présente séance. Il lit la question et répond à celle-ci.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 17 h 43.

Denis Charette
Maire

Katia Morin
Greffière

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire